



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Projet d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans

- *L'accueil en maternelle des enfants de moins de trois ans est un aspect essentiel de la priorité donnée au primaire dans le cadre de la refondation de l'école. La scolarisation d'un enfant avant ses trois ans constitue une toute première étape de son parcours scolaire et permet de compenser les inégalités précoces. C'est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées.*
- *L'école maternelle n'entre pas en concurrence avec les autres structures d'accueil de la petite enfance, elle possède des objectifs spécifiques. C'est une école qui vise des apprentissages sur le plan langagier, moteur, affectif à travers une pédagogie reposant sur le jeu, l'action et l'expérimentation.*
- *L'accueil des très jeunes doit répondre à l'exigence d'un véritable projet qui implique l'ensemble de l'équipe pédagogique.*

9 principes pour la mise en place de dispositifs d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans

1. La scolarisation des enfants de moins de trois ans concerne les enfants dès l'âge de deux ans, ce qui peut conduire à un accueil différé au-delà de la rentrée scolaire en fonction de la date anniversaire de l'enfant.
2. La scolarisation des enfants de moins de trois ans nécessite un local adapté, ou une adaptation des locaux et un équipement en matériel spécifique, définis en accord avec la collectivité compétente.
3. La structure mise en place accueille prioritairement des enfants du secteur de l'école où elle est implantée.
4. Le projet pédagogique et éducatif est inscrit au projet d'école. Lorsqu'un dispositif d'accueil est implanté hors des locaux d'une école maternelle, il est inscrit au projet de l'école de laquelle il dépend.
5. Le projet pédagogique est présenté aux parents. Dans les secteurs les plus défavorisés un travail avec les partenaires locaux concernés est déterminant.
6. Le projet pédagogique et éducatif prévoit explicitement les modalités d'accueil et de participation des parents à la scolarité de leur enfant.
7. Les horaires d'entrée et de sortie le matin et l'après-midi peuvent être assouplis par rapport à ceux des autres classes, en conservant toutefois un temps significatif de présence de chaque enfant selon une organisation régulière, négociée avec les parents qui s'engagent à la respecter.
8. Les enseignants qui exercent dans ces structures reçoivent une formation dont certaines actions peuvent être communes avec les personnels des collectivités territoriales. Ces formations concernent l'ensemble des membres de l'équipe d'école pour maîtriser les connaissances et compétences spécifiques à la scolarisation des moins de trois ans.
9. Les formateurs, et notamment les conseillers pédagogiques des circonscriptions concernées par ces dispositifs, suivront une formation adaptée au niveau départemental ou académique pour faciliter l'accompagnement des équipes dans la définition et la mise en œuvre de leur projet

Circonscription : BRIOUDE
École : Alice Albert THOMAS – Le bourg –
43300 SIAUGUES STE MARIE
Année : 2017 2018

ANALYSE DU CONTEXTE

Caractéristiques de l'école et de son environnement

(population scolaire, secteur et hors secteur, proximité de structures petite enfance ..., RRS / Éclair / autre situation)

Structure petite enfance ouverte les lundis matins seulement.

Présence d'assistantes maternelles sur le secteur.

Territoire rural et étendu

Locaux de la structure

(surface du local, accessibilité, proximité avec salle de repos, salle de motricité, sanitaires, espace extérieur adapté)

Les locaux de l'école Alice Albert THOMAS sont de plein pied. La surface au sol est d'environ 500m². La salle de classe maternelle fait 66 m² environ. Elle est située à proximité de la salle de sieste (15 places environ) et des toilettes à usage exclusif des petits (8 toilettes - 4 urinoirs). L'espace de la cour est accessible depuis le hall qui dessert la salle de classe. Cet espace comprend une partie avec terrain de sport et une partie aménagée avec des jeux spéciaux pour enfants de maternelle ; cet espace est réservé aux plus petits.

Nombre, qualité et qualifications des adultes chargés d'encadrer les enfants dans la classe des moins de 3 ans

(ATSEM, EVS, assistant pédagogique...)

Enseignants en maternelle :

Stéphane DELLORENZI

Angélique SICARD

ATSEM dans la classe de PS MS

Marie Ange CHAPUIS

Présence d'une EVS dans l'école qui peut seconder l'équipe en maternelle Catherine FALCON.

	Partenaires impliqués ou sollicités (collectivité territoriale, CAF, relais assistantes maternelles, crèche...)	Pas de partenariat.
	Formation (identifier les personnes ressources et les besoins)	

CADRE PÉDAGOGIQUE	Espace (aménagement des différents locaux et matériel spécifique)	<p>Les locaux de l'école se divisent de la manière suivante :</p> <p>Rez de chaussée :</p> <ul style="list-style-type: none">-Quatre salles de classe.-Un hall de garderie servant également à dédoubler des groupes de travail.-Un bureau pour la direction d'école (photocopieur).-Une bibliothèque.-Une salle informatique (4 postes).-Une salle de sieste d'une capacité de 15 places environ.-Une salle de restauration (50 places).-Une salle pour les toilettes des enfants de maternelle avec douche (7 WC petite taille, 4 urinoirs).-Des toilettes pour les élèves de plus de 6 ans (3 WC, 2 urinoirs). <p>Etage :</p> <p>Un niveau secondaire qui se décompose comme suit :</p> <p>Une salle de spectacle utilisée à l'usage de salle de sport pour toutes les classes.</p> <p>Deux salles pour un accueil petite enfance.</p> <p>Un bureau</p> <p>Une salle complémentaire (TAP / Accueil de loisirs).</p>
--------------------------	--	--

	<p>Pour la classe de maternelle, l'espace de la classe est aménagé en fonction de la taille des enfants.</p> <p>Les tables ainsi que les chaises sont de petite taille et sont adaptées aux plus petits.</p> <p>La classe dispose de nombreux coins aménagés (cuisine, poupée, garage à voitures, jeux autonomes...) et de nombreux jeux rangés dans des espaces à disposition des petits.</p>
<p>Temps (l'organisation de la journée et de la semaine scolaire, articulation des différents temps de l'enfant au cours d'une journée de classe, souplesse dans le temps d'accueil)</p>	<p>7h45 - 8h50 Temps d'accueil possible en garderie.</p> <p>8h50 - 9h10 Temps d'accueil en classe (jeux autonomes – jeux avec aide de l'enseignant).</p> <p>9h10 - 10h45 Temps d'apprentissage avec enseignant et ATSEM.</p> <p>10h45 - 11h15 Temps de récréation.</p> <p>11h15 - 12h15 Temps d'apprentissage.</p> <p>12h15 - 13h45 Repas.</p> <p>13h45 - 14h30 Temps de repos.</p> <p>14h30 - 15h45 Temps d'activités.</p> <p>15h45 -16h45 Prise en charge par les temps périscolaires.</p> <p>16h45 – 18h00 Temps de garderie.</p>
<p>Moyens humains (affectation à la classe et temps de présence, rôle auprès des enfants et de l'enseignant(e))</p>	<p>Présence de l'enseignant sur la plage horaire 8h50 12h00 / 13h35 16h45</p> <p>Présence d'une ATSEM : Marie Ange CHAPUIS</p> <p>Présence de 7h45 à 12h00 et de 13h45 à 18h00 sur des temps de garderie, d'aide à la préparation du travail de l'enseignant, d'aide à la prise en charge de certaines activités (peinture, modelage, jeux autonomes...)</p>

**Objectifs spécifiques
poursuivis**

L'équipe sera avant tout guidée par le souci de donner envie de découvrir le monde de l'école : du plaisir aux élèves par les activités proposées, du plaisir aux familles par l'accueil, l'enseignement et le suivi mis en œuvre.

Les objectifs seront complétés et affinés par l'enseignant(e) de la classe.

Les principaux domaines retenus sont les suivants.

- Accepter la séparation de la famille
- Vivre à côté puis avec les autres : adultes, enfants
- Communiquer avec les autres : adultes, enfants de la classe et des autres classes
- Développer le langage dans toutes activités proposées
- Devenir autonome dans les différents moments et activités de la journée
- Devenir progressivement "élève" dans les 5 grands domaines d'activités des enseignements à l'école maternelle : langage, vivre ensemble, expression avec le corps, découverte du monde et expression de la sensibilité, de l'imagination et de la créativité.

MODALITÉS DE

**Information et
communication** du projet à
tous les partenaires

Le projet est présenté en conseil d'école lors de la tenue de la première instance de cette réunion.
Cette première réunion se tient au mois de novembre.

Organisation du premier contact avec l'école et la rentrée
(modalités d'entrée progressive à l'école)

La famille peut prendre contact avec le directeur (mail ou téléphone).

Sur proposition du directeur, la visite de l'école peut avoir lieu avec l'enfant concerné par sa première rentrée et ses parents. Cette visite se déroule un soir après la classe en amont de la rentrée (idéalement en juin ou juillet). Cela permet à l'enfant de bien s'approprier les lieux sans générer de stress lié au mouvement des autres enfants au cours de la journée.

L'entrée à l'école de l'enfant peut avoir lieu dès que la propreté est acquise. Il est demandé une assiduité de deux matinées dans un premier temps puis de trois et/ou quatre. Cette progressivité permet de tendre au plus vite vers les quatre matinées de classe.

Relations et communication
(école/familles et participation des parents)

Les relations et échanges entre parents enseignants directeur se font beaucoup par mail.

Cela permet une réactivité plus importante pour des demandes précises de renseignements et l'apport de réponses rapidement permet de sécuriser les parents dans l'approche qu'ils ont de l'école.

MODALITÉS DE CONCERTATION	Avec les parents	Relations orales et à distance par l'utilisation de la communication mail.
	Avec l'équipe (PE, ATSEM, EVS, assistant pédagogique...)	Relation directe et utilisation de la communication mail.
	Avec les autres partenaires (collectivité, structure petite enfance...)	Il n'y a pas de partenariat mis en place avec la structure petite enfance.

ÉVALUATION DU DISPOSITIF D'ACCUEIL ET DE SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS	Critères d'évaluation	
	Fonctionnement	
	Modalités de communication	Les modalités de scolarisation des élèves de maternelle sont données au moment de l'inscription ou en amont de celle-ci.
	Modalités Intégration progressive des élèves	Les élèves intègrent la classe en septembre au moment de la rentrée. Cette rentrée peut être décalée en janvier de l'année suivante afin de tenir compte du développement des plus petits.
	Fréquentation et régularité de la présence	Il est demandé une assiduité régulière dans la fréquentation scolaire. Au départ un minimum de 2 matinées est indispensable. Cette fréquentation doit tendre progressivement vers 3, puis 4 matinées. L'augmentation de la fréquentation permet à l'enfant de bien trouver la régularité des apprentissages.
	Implication des parents et présence dans les différents temps de rencontre proposés	Les parents sont reçus sur demande pour faire le point sur la scolarité de leur enfant.
Plaisir de venir à l'école et motivation	Le plaisir est mis en avant lors du temps d'accueil le matin de 8h50 à 9h15. Ce temps est un temps réel d'accueil pour que les élèves s'approprient les différents espaces les différents camarades et pour qu'ils construisent des relations avec leurs pairs.	

Projet d'accueil des moins de 3 ans
ECOLE ALICE ALBERT THOMAS
Siaugues Sainte Marie

Année scolaire :
2020 2021

	Autre	
--	-------	--

Une grille d'analyse permettra à l'équipe pédagogique d'apprécier la pertinence d'un tel projet.